

Comptabilité Générale - Résumé blocus 08

1. Chapitres 1,2 ,3 : Bilan, Compte de résultats, ...

Fonds de tiers = Provisions + Dettes.

Fonds de tiers à long terme = Provisions + Dettes à plus d'un an.

Capitaux permanent = Capitaux propre + Fonds de tiers à long terme.

Situation nette = Total Actif - Fonds de tiers.

- Pour **augmenter** un compte d'**actif**, il faut le **débiter**.
- Pour **augmenter** un compte de **passif**, il faut le **créditer**.
- Pour **diminuer** un compte d'**actif**, il faut le **créditer**.
- Pour **diminuer** un compte de **passif**, il faut le **débiter**.

2. Chapitre 4 : TVA.

- × Si RRR directe accordée :

$(\text{Prix de base} - \text{RRR}) = \text{Prix HTVA}$ auquel on ajoute la TVA.

- × Si RRR non-directe accordée :

$\text{Prix de base} + \text{TVA}$ à payer.

Par la suite, le vendeur fait parvenir une note de crédit à l'acheteur dans laquelle il stipule le prix des achats ainsi que la valeur de la remise. Le premier rembourse alors au dernier la valeur de la remise + TVA.

- × Si escompte :

$(\text{Prix de base} - \text{escompte}) = \text{Prix HTVA}$ auquel on ajoute la TVA. Ce prix est utilisé comme base d'imposition de la TVA peu importe quand l'acheteur décide de payer la facture. Ainsi, s'il paie dans les délais il paiera $\text{Prix HTVA} + \text{TVA}$, sinon il paiera $\text{Prix de base} + \text{TVA sur Prix HTVA}$.

Comptes utilisés (dans le cas d'un achat, mais applicable aussi sur service) :

400	Client	On y place ce qu'un client nous paie/doit.
411	TVA sur achat	On y place la TVA que l'on a du payer lors de nos achats.
4119	Compte adm TVA	On y place la différence des 2 comptes TVA lorsqu'on doit récupérer de la TVA auprès de l'état.
440	Fournisseurs	On y place ce qu'on paie/doit à nos fournisseurs.
451	TVA sur vente	On y place la TVA que l'on a reçu lors de nos ventes.
4519	Compte adm TVA	On y place la différence des 2 comptes TVA lorsqu'on doit de la TVA à l'état.
604	Achat de marchandises	On y place l'argent utilisé pour acheter des marchandises.
608	RRR obtenus	On y place les RRR obtenus lors de nos achats.
653	Escompte de créances	On y place l'escompte accordé à notre acheteur.
700	Ventes	On y place l'argent reçu lors des ventes.
708	RRR accordés	On y place les RRR accordés lors de nos ventes.
757	Escompte obtenu	On y place l'escompte obtenu de la part de notre vendeur.

3. Chapitre 5 : Variations de stocks et Rémunérations.

Variations de stocks.

L'idée du compte de variations de stocks est simplement de mettre à jour le poste « Stock » dans le bilan. En effet, lors d'achat et vente de marchandises, il n'est nulle part tenu compte des mouvements de marchandises. Ce compte est un compte de charge, il sera donc repris dans la colonne de gauche dans le compte de résultats. Il sera positif (débit) lorsque que le stock final sera inférieur au stock initial et négatif (crédit) dans la situation inverse.

Comptes utilisés :

34	Stocks	Compte du bilan représentant la valeur du stock.
6094	Variation de stocks	Compte de charge représentant la variation du stock (stock final - stock initial).

Rémunérations.

a. *Ouvrier*

L'ouvrier est taxé plus que l'employé, en effet, sa cotisation sociale personnelle est prise sur 108% de son salaire brut, ainsi on a :

Salaire Brut – cotisation personnelle (13,07% en général (sur 108% du salaire brut)) = Brut imposable – précompte (30 à 35% du Brut imposable) = Net à percevoir.
--

b. *Employé*

Semblable à l'ouvrier sauf qu'il est taxé sur 100% de son salaire brut,

Salaire Brut – cotisation personnelle (13,07% du salaire brut en général) = Brut imposable – précompte (30 à 35% du Brut imposable) = Net à percevoir.

c. *Employeur*

C'est lui qui se charge de payer la cotisation personnelle de ses employés et ouvriers à l'ONSS, il y joint également une cotisation patronale. Il s'occupe également de percevoir le précompte. L'employeur doit donc s'acquitter de plusieurs dépenses lors de la rémunération d'une personne, les voici :

Salaire Brut + Charges patronales (39 à 41% du salaire brut) + Assurances et autres frais divers = Dépense totale par employé/ouvrier.

Comptes utilisés (par l'employeur, évidemment) :

453	Précompte retenu	On y place le précompte.
454	ONSS	On y place les cotisations (patronales et personnelles des ouvriers et employés).
455	Rémunération	On y place le net à percevoir de l'empl/ouvr.
459	Autres dettes sociales	On y place les frais d'assurances et autres.
620	Rémunération & avantages sociaux directs	On crédite ce comptes de la valeur du salaire brut de l'employé/ouvrier.
621	Cotisations patronales	On crédite ce compte de la valeur des cotisations patronales à verser à l'ONSS.
623	Autres frais de personnel	On crédite ce compte de la valeur des frais d'assurance et autres.

4. Chapitre 6 : Amortissements.

Achats d'actifs immobilisés.

Pour les anciens immeubles ainsi que les terrains, le principe de TVA ne s'applique pas, cependant des frais d'enregistrement sont à payer au notaire. Pour les nouvelles bâtisses, il faut payer le terrain bâti ainsi que les frais d'enregistrement de celui-ci et la construction ainsi que la TVA sur l'achat de celle-ci.

Comptes utilisés :

22100	Immeuble, VA	On y place la valeur de l'immeuble acheté.
22101	Immeuble, frais accessoires	On le débite de la valeur des frais d'enregistrement.
22200	Terrain bâti, VA	On y place la valeur du terrain acheté.
22201	Terrain bâti, frais accessoires	On y place la TVA sur le terrain.
48	Dettes diverses : notaire	On y place les frais d'enregistrements.

Amortissements.

L'amortissement s'applique aux immobilisations incorporelles, aux immobilisations corporelles à durée de vie limitée et aux frais d'établissement. Un amortissement est une charge en soi que l'on paie chaque année et qui va diminuer la valeur d'un poste d'actif en regard de sa perte de valeur annuelle. Pour chaque écriture au grand journal, on devra donc débiter un compte de charge de classe 6 et crédité un compte d'actif de classe 2.

Comptes utilisés :

630...	Dotations aux amortissements sur ...	Compte à débiter.
2...9	... : amortissements actés.	Compte à créditer.

Il existe 3 méthodes d'amortissement,

- 1) **La méthode linéaire**, qui consiste simplement à retirer à la valeur actuelle du bien un montant égal à : $\frac{1}{nb \text{ d'années prévues}} * \text{valeur initiale du bien}$.

- 2) La méthode SOFTY (Sum of the year digits), qui consiste à retirer à la valeur actuelle du bien un montant égal à :

$$\left(\frac{1}{\sum_{i=1}^{nb \text{ d'années prévu } i}} \right) * (nb \text{ d'années prévu } - i + 1) * \text{valeur initiale du bien}$$

Exemple : Un immeuble à 100 000€, VA, amorti sur 10 ans. $\sum_{i=1}^{nb \text{ d'années prévu } i} = \sum_{i=1}^{10} i = 55$, ainsi la première année on aura un taux de 10/55, l'année suivante de 9/55, ...

- 3) La méthode "double declining" (ou méthode belge), méthode un peu plus compliquée qui consiste à, dans un premier temps, considérer le taux de la méthode linéaire, de le multiplier par 2 et d'ensuite retirer à la valeur actuelle du bien un montant égal à : *taux calculé * valeur actuelle du bien*. Cette méthode est appliquée jusqu'à ce que la méthode linéaire soit plus décroissante qu'elle. A partir de ce moment on applique la méthode linéaire jusqu'à ce que le bien ait une valeur nulle.

Revente d'immobilisés amortis.

La revente d'immobilisés est, elle aussi, soumise au régime TVA (exceptés pour les terrains et les constructions existantes). Selon le prix de vente, il faudra enregistrer une plus-value (en cas de bénéfice sur la vente, c'est-à-dire un prix de vente plus grand que le prix actuel du bien vendu) ou une moins-value. Il ne faudra pas non plus oublier la TVA sur la vente à enregistrer.

Exemple : Vente d'un immobilisé amorti d'une valeur nette de 12000 euros que l'on vend 14000 euros HTVA, on doit créditer le compte de l'immobilisé, VA et débiter le compte d'amortissement correspondant. Il faudra également créditer le compte TVA sur ventes de 2940euros.

Comptes utilisés.

663	Moins value sur réalisation d'actifs immobilisés	On y place la perte sur la vente.
763	Plus value sur réalisation d'actifs immobilisés	On y place le bénéfice sur la vente.

5. Chapitre 7 : opérations de fin d'exercice.

a) Réductions de valeur sur stocks.

La valorisation du stock peut être diminuée par un évènement imprévu comme, par exemple, une inondation dans l'entrepôt où sont stockées les marchandises. Ainsi, il faut écrire au grand livre les réductions de valeur sur le stock en débitant un compte 63... pour créditer un compte d'actif se terminant par ...9.

Comptes utilisés (dans le cas des stocks de marchandises)

631	Dotation aux réductions de valeur sur stocks	Compte à débiter.
349	Réduction de valeur actée sur stocks de marchandises	Compte à créditer.

b) Réductions de valeur sur créances.

Lorsqu'une entreprise a accordé une créance à un client et que celui-ci lui annonce qu'il ne saura certainement payer que la moitié de celle-ci, il y a 2 choses à faire. La première est de mettre en évidence la créance douteuse et ensuite il faut estimer la perte possible sur la créance. Ainsi on va créditer le compte de créances de la valeur de la créance concernée et débiter le compte de créances douteuses pour mettre en évidence la créance douteuse. Ensuite on va faire une réduction de valeur sur créances.

Comptes utilisés

400	Créances	Compte à créditer pour l'opération de mise en évidence de la créance douteuse.
407	Créances douteuses	Compte à débiter pour l'opération de mise en évidence de la créance douteuse.
4...9	Réduction de valeur actée sur créances...	Compte à créditer pour la réduction de valeur actée.
634	Dotations aux réductions de valeur sur créances	Compte à débiter pour la réduction de valeur actée.

c) Vérification des actifs circulants.

Il se peut qu'une entreprise subisse un vol ou autre dans la caisse. Cet événement, imprévu, peut amener à une différence entre ce que les comptes affichent et ce qu'il en est réellement dans l'entreprise. Pour remettre à niveau tout ça, on va débiter un compte de charge supplémentaire avec le montant manquant en caisse.

Compte utilisé

66	Charges exceptionnelles	Compte à débiter en cas de vol en caisse ou autres.
----	-------------------------	---

d) Les provisions.

Il se peut qu'une entreprise ait des paiements à faire dans quelque temps pour une période de temps antérieure. Par exemple, faire un gros entretien des machines dans 3 ans (ces machines étant utilisées les 3 ans avant leur entretien). Dans ce cas, l'entreprise va échelonner le « paiement » de l'entretien sur 3 ans et ce avec une estimation du prix dans 3 ans. Ainsi si l'entretien coûte 9000€, elle fera des **provisions** de 3000€ par année. Pour enregistrer une provision, il faut débiter un compte 63... et créditer le compte 16... correspondant.

Le jour du paiement réel arrivé, il y a 3 situations possibles. Soit, la provision est plus grande que le prix réel (surestimation), soit l'inverse (sous-estimation) soit la provision est exactement égale au prix. Dans tous les cas, on fera appel au compte « utilisation de provision » qui sera l'écriture symbolisant le fait que l'on utilise les provisions faites. Dans le cas où la **provision est égale** au prix d'achat, aucune écriture supplémentaire n'est à faire. Dans le cas où la **provision était trop petite**, aucune écriture n'est à faire mais il faut savoir qu'une charge excédentaire restera dans un compte de classe 6... (Celui correspondant à l'objet de la provision faite). Dans le cas où la **provision était trop grande**, il faut ajouter une ligne signalant que l'on reprend ce qu'il reste dans le compte de provisions, et cela est considéré comme un boni.

Comptes utilisés

16...	Provisions pour...	Compte à créditer pour enregistrer une provision.
63...0	Dotations aux provisions pour...	Compte à débiter pour enregistrer une provision.
63...10	... : Utilisation de provisions	Compte à solder lors du paiement.
63...11	... : Reprise de provisions	Compte à utiliser (à solder) lorsque le paiement est inférieur à la provision.

e) Régularisations de charges et de produits.

Il se peut qu'une entreprise ait des paiements à faire pour une période à cheval sur 2 exercices. Dès lors, elle va échelonner son « paiement » dans ses comptes. Ainsi si elle doit payer un loyer annuel pendant 3 mois sur son exercice courant et 9 mois sur l'exercice suivant, elle va considérer 3/12 des frais pour l'exercice courant et enregistrer une **charge à reporter** pour 9/12 des frais pour l'exercice suivant. Il se peut également que le paiement soit demandé après ces 12 mois, dans ce cas elle enregistrera une **charge à imputer**. Elle peut également savoir que dans l'exercice suivant elle recevra de l'argent pour, par exemple, les intérêts d'un prêt, qui sont touchés trimestriellement à terme échu, qui sont à cheval sur cet exercice et le suivant (2/3, 1/3). Ainsi l'entreprise va enregistrer un **produit acquis** signifiant que dans l'exercice suivant elle recevra de l'argent mais que ça concerne également l'exercice courant. Il en va également de même dans l'autre sens, si le paiement est demandé anticipativement, elle enregistrera alors un **produit à reporter**. (le paiement est reçu mais 1/3 concerne le bilan suivant donc on l'enregistre à part)

Comptes utilisés

490	Charges à reporter	A débiter dans un premier temps puis à solder dans l'exercice suivant.
491	Produits acquis	A débiter dans un premier temps puis à solder dans l'exercice suivant.
492	Charges à imputer	A créditer dans un premier temps puis à solder dans l'exercice suivant.
493	Produits à reporter	A créditer dans un premier temps puis à solder dans l'exercice suivant.

f) Estimation de l'impôt et affectation du résultat.

Au terme de toutes ces opérations, l'entreprise est à même d'établir son compte de résultats. Pour ce faire, elle clôture tous les comptes de 60 à 66 et de 70 à 76 et calcule ainsi le résultat de l'exercice avant impôt. Ensuite on débite le compte 67 pour stocker l'impôt dû par l'entreprise et on crédite un compte de dettes vis-à-vis de l'administration fiscale.

Comptes utilisés

67	Charges d'impôts	Compte à débiter lors du calcul de l'impôt.
450	Dettes fiscales estimées	Compte à créditer lors du calcul de l'impôt.

Une fois calculé, le résultat après impôt doit être affecté. Les actionnaires de l'entreprise vont alors dresser un tableau d'affectations afin de décider de quoi faire du bénéfice ou de la perte. Il se peut également qu'il y ait une perte ou un bénéfice de l'exercice précédent dont il faut tenir compte, pour ce faire, il faut réintroduire le compte correspondant dans le compte de résultats débitant ce premier pour créditer le compte 790.

Si le résultat est un bénéfice :

Les actionnaires peuvent décider d'affecter le résultat dans différentes rubriques :

- Affecter à la réserve légale
- Distribuer des dividendes et des tantièmes
- Affecter aux capitaux propres, aux autres réserves et au bénéfice reporté.

Pour ce faire, il faut créditer et débiter toute une série de compte. (voir plus bas)

L'entreprise est obligée d'affecter une somme d'au moins 5% du bénéfice de l'exercice (en enlevant les éventuelles pertes reportées) à la réserve légale et ce, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital souscrit.

Si le résultat est une perte :

A ce moment là, 2 possibilités :

- Une entreprise associée intervient dans la perte, et à cet instant on ouvre une créance pour cette entreprise
- La perte est reportée à l'exercice suivant

Comptes utilisés.

13	Réserves	Compte à créditer lors de l'affectation d'autres réserves.
130	Réserve légale	Compte à créditer lors de l'affectation à la réserve légale.
140	Bénéfice reporté	Compte à créditer lors de l'affectation au bénéfice reporté.
141	Perte reportée	Compte à créditer lors de l'affectation à la perte reportée.
416	Créances diverses	Compte à débiter lors de l'intervention d'un associé dans la perte.
471	Dividendes de l'exercice	Compte à créditer lors de la distribution de dividendes.
472	Tantièmes de l'exercice	Compte à créditer lors de la distribution de tantièmes.
691	Dotation à la réserve légale	Compte à débiter lors de l'affectation à la réserve légale.
692	Dotation aux autres réserves	Compte à débiter lors de l'affectation d'autres réserves.
693	Bénéfice à reporter	Compte à débiter lors de l'affectation au bénéfice reporté.
694	Rémunération du capital	Compte à débiter lors de la distribution de dividendes.
695	Rémunération des administrateurs	Compte à débiter lors de la distribution de tantièmes.
793	Perte à reporter	Compte à débiter lors de l'affectation à la perte reportée.
794	Intervention d'associés dans la perte	Compte à créditer lors de l'intervention d'un associé dans la perte.